

**PROCÈS DES 7 DE GOODYEAR**

# LA COUR DE CASSATION CASSE LES SALARIÉS

Le syndicat Info'Com-CGT est scandalisé par la décision de la Cour de Cassation d'Amiens: elle vient de confirmer le verdict de la Cour d'appel condamnant 7 salariés de Goodyear à des mois de prison avec sursis (pour certains 24 mois), 5 ans de mise à l'épreuve et l'inscription au casier judiciaire B2!

Cette décision est hallucinante étant donné que la position du procureur était de valider notre recours et d'appuyer la démarche de casser le jugement d'Amiens du 11 janvier 2017.

Rien ne peut justifier une telle décision, si ce n'est la volonté de s'acharner contre les salariés qui se révoltent pour faire taire toutes celles et tous ceux qui voudraient relever la tête face aux décisions patronales. Cet acharnement contre les résistants à l'ordre patronal, qui luttent et s'opposent à la finance est intolérable.

Cette condamnation hypothèque gravement l'avenir professionnel de certains d'entre eux qui, rappelons-le, ont été licenciés de Goodyear depuis plus de deux ans.

Les 7 de Goodyear étudient la possibilité d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Notre syndicat appelle à la solidarité avec nos camarades de Goodyear qui ont mené une lutte exemplaire pour tenter de sauver leurs emplois, leur usine pour obtenir l'amnistie des syndicalistes.

Notre syndicat appelle toute la CGT, mais aussi toutes les organisations syndicales, à se saisir de ce dossier et à mener le combat ensemble contre l'acharnement judiciaire anti-syndical et la répression patronale.

# SOLIDARITÉ !



Paris, le 24 janvier 2018

# COMMUNIQUÉ